

INFORMATIONS du SERVICE d'INTENDANCE pour la rentrée scolaire 2023

Les différents FORFAITS d'HEBERGEMENT et de RESTAURATION

1/ L'INTERNAT (SOUS RESERVE DES PLACES DISPONIBLES POUR LES BTS) :

- **Forfait 3 nuits par semaine** : REPAS du lundi midi à mercredi petit déjeuner + jeudi midi à vendredi midi, NUITEES du lundi soir + mardi soir + jeudi soir
Elève NON accueilli mercredi midi, soir et petit déjeuner jeudi : repas et nuitée consécutifs
(Autre adaptation possible uniquement pour élève à besoin éducatif particulier sur décision de la Direction)
- **Forfait 4 nuits par semaine** : REPAS du lundi midi au vendredi midi + NUITEES du lundi soir au vendredi matin
- **Forfait 5 nuits par semaine** : REPAS du lundi matin au vendredi midi + NUITEES du dimanche soir au vendredi matin
- **Forfait INTERNE externé** : 3 repas par jour (petit-déjeuner, midi, soir), SANS hébergement

2/ La DEMI-PENSION :

- **Forfait 5 déjeuners par semaine**
- **Forfait 4 déjeuners par semaine**) les jours sont définis début septembre dès que
- **Forfait 3 déjeuners par semaine**) les élèves connaissent leur emploi du temps

3/ L'élève EXTERNE :

- Repas exceptionnel payable d'avance

Les TARIFS de RESTAURATION et d'HEBERGEMENT 2023

Les TARIFS 2023-2024 :		Montant ANNUEL	JANVIER/MARS	AVRIL/JUILLET	SEPT/DECEMBRE
FORFAITS INTERNES	5 nuits / 5 jours	1 695,00 €	514,21 €	514,21 €	666,58 €
	4 nuits / 5 jours	1 602,00 €	486,00 €	486,00 €	630,00 €
	3 nuits / 4 jours	1 210,00 €	369,00 €	360,43 €	480,57 €
	Externé	1 480,15 €	449,04 €	449,04 €	582,07 €
FORFAITS DEMI-PENSIONNAIRES <i>Tarif B : bénéficiaires BOURSES ou ARS</i>	5 jours	580,00 €	175,96 €	175,96 €	228,08 €
	4 jours	488,00 €	148,82 €	145,36 €	193,82 €
	3 jours	374,00 €	110,82 €	117,74 €	145,55 €
FORFAITS DEMI-PENSIONNAIRES <i>Tarif A : ni BOURSIERS ni ARS</i>	5 jours	597,00 €	181,11 €	181,11 €	234,78 €
	4 jours	503,00 €	153,40 €	149,83 €	199,77 €
	3 jours	285,00 €	114,08 €	121,20 €	149,72 €
EXTERNES	1 repas	<i>Payable d'avance</i>			4,20 €

Matériel et frais divers : Le matériel prêté par le lycée **doit être utilisé avec le plus grand soin** (livres CDI, clés internat, matériel de laboratoire...)

Le cas échéant, toute dégradation/perte de matériel ou locaux sera facturée aux familles : Livre dégradé 40 % du prix de rachat, livre perdu 80 % du prix de rachat ; 7 € carte magnétique du restaurant ; 33 € clé magnétique de chambre d'internat ; autres tarifs dégradations affichés au lycée.

Les MODALITES d'INSCRIPTION au service d'hébergement et de restauration

L'inscription de l'élève dans une catégorie est valable pour l'année scolaire.

Toutefois un changement peut être accordé à titre exceptionnel, au trimestre suivant, sur demande écrite de la famille.

La réservation des repas se fait quotidiennement AVANT 10H15 (ou la veille à partir de 14h15) à l'aide des **badges magnétiques** (bornes placées dans le couloir entre self et infirmerie, dans le hall entre bâtiments B et C, dans le hall du bâtiment D)

La présentation du **badge magnétique** au self est obligatoire. Le 1^{er} badge est fourni gratuitement à l'entrée au lycée.

En cas de perte/dégradation il devra être remplacé au tarif de 7€.

Remises d'ordre accordées, sous réserve d'absence dûment justifiée :

- En cas d'absence justifiée par certificat médical, d'une durée égale ou supérieure à 6 jours consécutifs,
- Lors de sortie organisée par le lycée (voyage scolaire, stage en entreprise)
- Dispense temporaire de restauration scolaire (absence en raison de la pratique d'un culte),
- Fermeture du restaurant décidée par le lycée, à titre exceptionnel.

Le service d'hébergement et de restauration n'est, en aucun cas, une obligation pour l'établissement, mais un service rendu aux familles. Les demandes d'inscription seront validées sous réserve des places disponibles.

Le PAIEMENT

Pour les élèves au forfait (DP ou INTERNE), un AVIS AUX FAMILLES (facture) est transmis chaque trimestre. Ce document est envoyé par e-mail. Il est donc important de bien renseigner votre adresse mail lors de l'inscription. A réception de l'avis aux familles vous avez un déla de 15 jours pour effectuer le paiement.

Pour les externes, le repas doit être payé par avance.
Les paiements doivent être effectués directement au service INTENDANCE du lycée.

MODES de PAIEMENT :

Pour les forfaits « internes et demi-pensionnaires » :

- De préférence par : **CARTE BANCAIRE / REGLEMENT ELECTRONIQUE**, via un paiement sécurisé « TIPI » : <https://educconnect.education.gouv.fr> avec l'identifiant et le mot de passe « EduConnect » transmis par le lycée à la rentrée

*Avantages : Connexion sécurisée, visualisation des créances, échéances, historique des paiements, **paiements modulables**, partiels ou en totalité, à la date que vous choisissez, par l'un ou l'autre des responsables légaux, ticket de paiement*

- **Par chèque**, à l'ordre du « Lycée PGDG DIGNE » (Notez au dos du chèque : nom, prénom de l'élève et l'objet), déposé au service Intendance.

- **En espèces à titre exceptionnel**, pour un paiement maximum de 300 € : un reçu sera établi par le service Intendance

Un échéancier peut-être mis en place, avec l'accord de l'agent comptable. Le paiement pourra être fractionné.

Les AIDES FINANCIERES réservées aux ETUDIANTS

Bourses et logement étudiant : Les futurs étudiants doivent **demand**er les bourses, logement étudiants auxquels ils pourraient avoir droit **avant le 31 mai 2023**, en constituant leur Dossier Social Etudiant sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr

Pour toutes informations complémentaires et aide à la saisie de votre dossier rendez-vous sur le site : www.crous-aix-marseille.fr/bourses/etudiants-lan-prochain/

N.B. : les plafonds de ressources pour les étudiants sont différents des plafonds pour les bourses de lycée

. **AIDE FINANCIERE du GRETA** pour les apprentis en contrat avec le GRETA-CFA : Ils doivent se signaler auprès du bureau Gestion élèves (intendance du lycée) dès leur inscription.

. 3€ par repas

. 6€ par nuitée/petit déjeuner

. **Tarifs B spécial « forfaits DEMI-PENSION » fixés par la REGION** : pour les lycéens et étudiants bénéficiaires d'une bourse d'études, ou de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) : notification de bourse ou de l'ARS à transmettre à l'Intendance en septembre.

Lycée PGDG - 2, route de Champtercier - BP 9039 - 04990 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9

Tél 04 92 36 71 90 Courriel Intendance : ges.lyc.provence@ac-aix-marseille.fr